

Newsletter

Numéro 36 / 22 novembre 2018

Chères et chers membres du groupe parlementaire CAIRE+
Chères et chers parlementaires

Nous profitons de la publication de cette newsletter pour vous souhaiter une excellente session hivernale. Notre séance du 12 décembre sera consacrée à **la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**, une thématique qui a déjà fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires. En effet, un instrument crucial pour maîtriser la violence liée au genre - la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - est entré en vigueur le 1^{er} avril dernier. Depuis la mi-novembre, les premiers documents de référence ont été mis à la disposition des autorités dans le but de les aider à appliquer concrètement la Convention d'Istanbul en Suisse. A l'occasion de notre réunion du 12 décembre, nous observerons de plus près les mesures prévues. Nous nous réjouissons de vous y accueillir afin de pouvoir profiter de l'opportunité de participer à une discussion avec les actrices et acteurs de sa mise en œuvre sur le plan national (--> voir notre rubrique Agenda).

Actualités

- Lors de la **journée mondiale de la contraception du 26 septembre dernier**, le groupe parlementaire CAIRE+ s'est intéressé à la question de **l'accès à la contraception en Suisse**. [L'atlas mondial de la contraception](#) ne donne en effet à la Suisse que des notes moyennes en ce qui concerne l'accès à la contraception, notamment parce que celle-ci est considérée dans notre pays comme étant une affaire privée et qu'elle doit donc être financée par chaque personne concernée. Danièle Tissonnier, Directrice des Centres SIPE valaisans spécialisés en matière de sexualité, d'information, de prévention et d'éducation, a répertorié dans son canton quels étaient les défis rencontrés sur le terrain. En conclusion, elle souligne que l'accès à la contraception n'est pas si facile. Au-delà des difficultés financières, ce constat peut également être expliqué par des connaissances lacunaires, un manque d'information, des relations inégalitaires et des obstacles rencontrés par exemple lors de l'obtention de méthodes de contraception délivrées sur ordonnance. Parmi les groupes les plus vulnérables identifiés par Tissonnier, on retrouve les jeunes, notamment les adolescent-e-s en passe de devenir adultes, ainsi que les migrant-e-s, qui sont confronté-e-s à des barrières linguistiques, culturelles et pécuniaires. Si l'on souhaite améliorer l'accès à la contraception, il s'agit donc de prendre des mesures à même de combler ces lacunes, telles que l'éducation sexuelle, une information dispensée dans plusieurs langues et la prise en charge des coûts de la contraception pour les moins de 18 ans, ce qui se fait déjà en France et en Allemagne.

- [Atlas de la contraception 2018](#)
<https://www.contraceptioninfo.eu/>
- [Rapport suisse sur la contraception](#) (résumé)
<https://www.obsan.admin.ch/fr/publications/schweizerischer-verhuetungsbericht>

- Le 13 novembre dernier, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) a organisé à Berne une **Conférence nationale sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse**. Le traité du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est entré en vigueur en Suisse le 1^{er} avril 2018. En vertu du droit international, notre pays est désormais tenu de prendre des mesures exhaustives contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et de rendre des comptes réguliers quant à leur concrétisation au Conseil de l'Europe. La responsabilité de cette mise en œuvre incombe tant à la Confédération qu'aux cantons et communes. La Confédération et les cantons ont exposé lors de cette conférence quelques premières idées de mise en pratique: le BFEG a ainsi présenté son rapport « Protection et lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », qui détaille les tâches et mesures fédérales envisagées pour appliquer la Convention d'Istanbul, ainsi qu'un concept de mise en œuvre, qui illustre la collaboration entre la Confédération et les cantons. Une représentante de la Conférence suisse contre la violence domestique, un organe responsable de la coordination intercantonale, a ensuite proposé un état des lieux des cantons et évoqué sept thèmes centraux.

➤ [Actes de colloque – conférence du BFEG sur la violence domestique](https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/manifestations/telechargement-des-actes-de-colloques/congres-national-2018-mise-en-oeuvre-convention-istanbul-en-suisse.html)
<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/manifestations/telechargement-des-actes-de-colloques/congres-national-2018-mise-en-oeuvre-convention-istanbul-en-suisse.html>

- Le **Réseau Convention Istanbul** de la société civile a été lancé à Berne le 13 novembre lors du Congrès du BFEG sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Plus de 40 organisations se sont regroupées pour l'application de la Convention d'Istanbul en Suisse autour de la devise « Pour l'égalité – Contre la violence ». Leur objectif? Informer et faire connaître la Convention, travailler au niveau politique, proposer un suivi régulier et des rapports exhaustifs, tisser des liens et mener des expertises sur la violence et l'égalité. Le



Netzwerk Istanbul Konvention
 Réseau Convention Istanbul
 Rete Convenzione di Istanbul

Réseau demande que la mise en œuvre de la Convention soit menée dans son intégralité, sans discrimination et de façon inclusive, et que la société civile soit intégrée au processus. Une analyse de la situation et des besoins doit poser des bases

solides pour une mise en pratique effective, et la collecte des données doit être améliorée. Le Réseau soumet des propositions concrètes, par exemple la mise en place d'une hotline 24h sur 24, la création de suffisamment de places protégées pour les femmes et les jeunes filles dans les centres d'accueil qui leur sont consacrés, l'établissement d'une garantie de financement et la suppression des lacunes dans la protection des victimes lorsqu'il s'agit de migrantes et de requérantes d'asile. Les demandes formulées par le Réseau pour l'égalité et contre la violence sont présentées dans un film.

➤ [Site Internet du Réseau Convention Istanbul et film](https://istanbulkonvention.ch/)
<https://istanbulkonvention.ch/>

- Un **objectif clé pour l'interruption de grossesse dans le contexte des droits humains** a été atteint fin octobre: le **Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies** a en effet adopté le **commentaire général 36** sur le droit à la vie, qui concrétise l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Les droits des femmes en matière d'interruption de grossesse sont également protégés par l'article 8. Les interruptions de grossesse ne doivent plus être criminalisées. Il est demandé aux Etats d'instaurer des mesures afin de s'assurer qu'aucune femme ou jeune fille ne rencontre d'obstacles qui

les forcent à opter pour une interruption de grossesse risquée. Les barrières liées à un refus du personnel médical en cas d'objection de conscience doivent également être levées.

➤ [Commentaire général 36](#)

https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/1_Global/CCPR_C_GC_36_8785_E.pdf

- Le **Fonds des Nations Unies pour la population UNFPA** a publié à la mi-octobre son **rapport thématique 2018 « Le pouvoir du choix – les droits reproductifs et la transition démographique »**. Les droits en matière de reproduction contenus dans le Programme d'action du Caire et intégrés dans l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable doivent en effet permettre aux femmes et aux couples de décider librement et en toute indépendance si, quand et combien d'enfants elles et ils auront. Pourtant, il existe encore des obstacles à l'exercice de ce droit. Les Etats doivent respecter les conditions suivantes afin de renforcer les droits reproductifs :
 - ✓ Améliorer l'accès aux soins de santé reproductive et leur donner plus de place dans le système de santé
 - ✓ Assurer l'accès à une contraception moderne
 - ✓ Offrir une éducation sexuelle générale et complète
 - ✓ Faire respecter l'égalité des genres
 - ✓ Intégrer les femmes sur le marché du travail et éliminer la discrimination à leur égard
 - ✓ Interdire les mariages d'enfants
 - ✓ Améliorer la compatibilité entre vie professionnelle et vie familiale



➤ [The Power of Choice: State of the World Population Report 2018 \(original en anglais\)](#)

<https://www.unfpa.org/swop-2018>

➤ [Le pouvoir du choix: rapport en français](#)

https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/UNFPA_PUB_2018_FR_SWP_Etat_de_la_population_mondiale.pdf

- Plus de 100 parlementaires issu-e-s de 73 pays et de toutes les régions du monde ont participé à la **Conférence internationale des parlementaires IPCI 2018**. Le but de l'IPCI est de promouvoir l'échange entre parlementaires du monde entier autour de la mise en œuvre et de la poursuite du programme d'action du Caire, un texte fondateur pour le travail du groupe parlementaire CAIRE+. Au centre des discussions entre spécialistes, on a retrouvé des thématiques comme l'éducation, le financement de la santé sexuelle et reproductive et des droits y relatifs, le recul des droits des femmes, la contraception, la santé maternelle, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé et la violence liée au genre. Une déclaration d'intention a été adoptée au terme de l'IPCI.



➤ [IPCI 2018](#)

<http://ipconference.org/>

➤ [Déclaration d'intention IPCI 2018](#)

<http://ipconference.org/ottawa-statement-of-commitment/>

Photo: conférence IPCI à Ottawa / www.epfweb.org

- Le réseau des jeunes de SANTE SEXUELLE Suisse a lancé le 15 novembre 2018 la **campagne « Let's talk about Sex... ualaufklärung » en Suisse alémanique** en faveur d'une éducation sexuelle holistique qui englobe tous les aspects de la sexualité et qui ne se borne pas à l'enseignement de la biologie et de dangers potentiels. Les adolescent-e-s formulent dans un manifeste des exigences concrètes pour une éducation sexuelle qui prenne en compte les besoins des jeunes et qui aborde notamment le sentiment amoureux, l'égalité des droits et la diversité sexuelle. A travers ce document, qui peut être signé en ligne, le réseau des jeunes souhaite montrer à la population et aux responsables politiques qu'il existe beaucoup d'adolescent-e-s qui sont en faveur d'une éducation sexuelle qui présente une sexualité positive et qui favorise la liberté d'expression.
 - [Communiqué de presse \(en allemand\)](#)
https://www.sante-sexuelle.ch/wp-content/uploads/2018/11/Jugendkampagne_Medienmitteilung_d.pdf
 - [Manifeste](#)
<https://www.jugend-sexuelle-gesundheit.ch/>
- **L'Alliance pour une éducation sexuelle** a édité le dixième et dernier numéro de son « **Bulletin éducation sexuelle** ». Ces publications diffusent des informations en rapport avec des thèmes d'actualité ainsi que des activités autour de l'éducation sexuelle sur la scène nationale et internationale. Chaque numéro se focalise sur un droit sexuel en particulier. Dans son dernier bulletin, l'Alliance approfondit le droit à la responsabilité et la réparation. Ce magazine est destiné aux actrices et acteurs de la promotion de l'éducation sexuelle en Suisse et à toute personne intéressée par ces thématiques.
 - [Tous les numéros du bulletin](#)
<https://www.alliance-educationsexuelle.ch/web.php/25/fr/accueil/bulletin?>

Agenda

La prochaine séance du groupe parlementaire CAIRE+ sera **organisée conjointement** avec le Réseau Convention Istanbul **autour du thème « Contre la violence – Pour l'égalité »**. Plus précisément, nous aborderons la mise en œuvre de la **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, dite la Convention d'Istanbul**. Cette réunion aura lieu:

<p>Date: le mercredi 12 décembre 2018, de 13h15 à 14h30 Lieu: Palais fédéral, Berne, salle 2</p>

Intervenantes:

- Ursula Thomet, Cheffe du Département violence domestique du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFE)
- Représentante du Réseau Convention Istanbul

Informations et inscription: susanne.rohner@sexuelle-gesundheit.ch

- Du 25 novembre au 10 décembre se déroulera l'édition 2018 des « **16 jours contre la violence à l'égard des femmes** » consacrée au thème « **Représentations de la virilité et violence** ». Lors de ces journées d'activisme, 50 organisations alémaniques vont mettre sur pied des actions autour de cette question. La campagne débutera le 25 novembre à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et prendra fin le 10 décembre, journée internationale des droits humains.
 - [« 16 jours contre la violence à l'égard des femmes »](#)
<http://www.16tage.ch/>

- **PROGRAMME DE SESSION EN MATIÈRE DE THÈMES SPÉCIFIQUES À CAIRE+**

CONSEIL NATIONAL

- Mardi, 27 novembre 2018 / Suite le jeudi 29 novembre
18.041 Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180041>
18.042 Budget 2018. Supplément II
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180042>
- Lundi, 3 décembre 2018
Ev. **13.407** Iv.pa. Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle- Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20130407>
Ev. **17.047** Loi sur l'égalité. Modification - Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170047>
Ev. **17.062** Protection des victimes de violence. Loi – Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170062>
- Jeudi, 6 décembre 2018 / Suite le 11 décembre et le 13 décembre
18.041 Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180041>
18.042 Budget 2018. Supplément II
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180042>
- Vendredi, 14 décembre 2018
03.424 Iv.pa. Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20030424>

CONSEIL DES ETATS

- Mardi, 27 novembre 2018
18.4082 Ip. Maury Pasquier. Mesures pour la mise en oeuvre des recommandations du Comité des Droits de l'enfant du 4 février 2015
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20184082>
- Mercredi, 28 novembre 2018
17.047 Loi sur l'égalité. Modification - Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170047>
17.062 Protection des victimes de violence. Loi – Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20170062>
13.407 Iv.pa. Reynard. Lutter contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle - Iv.pa. 2e phase, Divergences
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20130407>
- Lundi, 3 décembre 2018 / Suite le 10, le 12 et le 13 décembre
18.041 Budget 2019 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2020-2022
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180041>
18.042 Budget 2018. Supplément II
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20180042>
- Mercredi, 12 décembre 2018
18.3714 Po. CAJ. Examen du droit de la filiation
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183714>
18.3931 Ip. Savary. Violences envers les femmes, que faire?
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20183931>

Savoir

Convention d'Istanbul

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée Convention d'Istanbul, revêt une importance particulière, car elle constitue le premier instrument légalement contraignant qui protège les femmes et les victimes de violences domestiques de façon exhaustive. Elle interdit la violence contre les femmes sous toutes ses formes sous peine de sanctions juridiques et protège les femmes et jeunes filles indépendamment de leur âge, religion, origine sociale, orientation sexuelle ou statut de séjour. Elle est clairement valable pour toutes les victimes de violence, sans discrimination. La violence contre les femmes est vue comme une atteinte aux droits humains ainsi qu'une discrimination contre les femmes. Elle englobe tous les comportements de violence liés au genre qui conduisent à des atteintes ou à des souffrances corporelles, sexuelles, psychiques ou économiques chez les femmes, y compris les menaces de telles attitudes et la contrainte ou la privation volontaire de liberté, tant dans la sphère publique que privée.

La Convention demande aux Etats de mener des actions communes à large échelle, qui comprennent la prévention, la protection et les poursuites pénales. Elle ne se limite toutefois pas à requérir des mesures concrètes contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, mais s'intéresse également à des questions d'égalité. En effet, la violence contre les femmes s'appuie sur un rapport inégal entre femmes et hommes. La Convention rappelle que la mise en œuvre légale effective de l'égalité des genres est un élément clé de la protection contre la violence à l'égard des femmes.

➤ [Convention d'Istanbul](https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/255.pdf)
<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2017/255.pdf>

Contact

Pour toute question, merci de contacter **Susanne Rohner**, Responsable du secteur Advocacy de **SANTÉ SEXUELLE Suisse**, qui s'occupe du secrétariat du groupe parlementaire CAIRE+:
susanne.rohner@sexuelle-gesundheit.ch www.sexuelle-gesundheit.ch Tél. 031 311 44 08

SANTÉ SEXUELLE Suisse
SEXUELLE GESUNDHEIT Schweiz
SALUTE SESSUALE Svizzera

Si d'aventure vous ne souhaitez pas recevoir notre newsletter trimestrielle, vous pouvez sans autre vous retirer de notre liste de diffusion en écrivant à l'adresse susmentionnée.